

Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

RNCP2807 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	MC5 — Mention complémentaire
Code(s) NSF	252
Formacode(s)	23605, 23635, 31054
Code(s) ROME	I1607, I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'activité du titulaire de la mention complémentaire « Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile » s'exerce dans le domaine des véhicules particuliers, des véhicules industriels ou des motocycles et s'articule autour de 4 activités : • l'accueil du client,

- le contrôle et le diagnostic,
- la maintenance,
- la restitution du véhicule.

Le titulaire du diplôme est capable de réaliser :

- des opérations de maintenance périodique sur des véhicules de technologie actuelle,
- des opérations de maintenance sur systèmes pilotés par électronique ou informatique embarquée et d'effectuer les réglages qui s'imposent,
- des opérations de diagnostic simple mettant en œuvre des outils spécifiques,
- d'effectuer des réinitialisations et reconfigurations des systèmes de pilotage embarqué,
- de communiquer avec le client ou la hiérarchie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'activité du titulaire de la mention complémentaire « Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile » s'exerce dans le domaine des véhicules particuliers, des véhicules industriels ou des motocycles et s'articule autour de 4 activités : • l'accueil du client,

- le contrôle et le diagnostic,
- la maintenance,
- la restitution du véhicule.

Le titulaire du diplôme est capable de réaliser :

- des opérations de maintenance périodique sur des véhicules de technologie actuelle,
- des opérations de maintenance sur systèmes pilotés par électronique ou informatique embarquée et d'effectuer les réglages qui s'imposent,
- des opérations de diagnostic simple mettant en œuvre des outils spécifiques,
- d'effectuer des réinitialisations et reconfigurations des systèmes de pilotage embarqué,

- de communiquer avec le client ou la hiérarchie.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire la mention complémentaire « Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile » est amené à exercer son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules, c'est-à-dire :

- dans les entreprises de maintenance qui dépendent des réseaux des constructeurs,
- dans les entreprises de maintenance qui traitent les véhicules toutes marques,
- dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER
Nouvelle-Calédonie

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 900 €
Selon la branche	5 580 € – 6 382 €
Prise en charge	Branches concernées
5 900 €	Valeur par défaut · 206 branches
5 800 €	CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des commerces de gros
6 382 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 354 €	CPN de la branche des Services de l'Automobile
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 580 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2807/>